

Charles Akande, rédacteur

Survol des négociations à l'OMC sur l'agriculture

Franchise de droits et absence de contingent : État de la situation

Dans un document révisé daté du 20 juin 2011, le groupe de travail de haut niveau du G-20 sur le développement fait le point sur la situation des pourparlers sur la franchise de droits et l'absence de contingent en mettant en évidence les contributions qu'ont apportées les membres clés dans cette catégorie à la suite de l'engagement adopté au Qatar en novembre 2001 et réitéré à Hong Kong en décembre 2005.

Le groupe de travail a déclaré que tous les pays développés de l'OMC, à l'exception d'un seul (les États-Unis) fournissent à l'heure actuelle l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent à au moins 97 % des produits des pays les moins avancés (PMA). Dans le document, on cite comme exemples l'Australie, le Canada, l'UE, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse (voir le tableau 1 ci-dessous). Entre-temps, le groupe de travail a reconnu la contribution qu'ont apportée les États-Unis par le biais de la « African Growth and Opportunity Act » (AGO) qui procure un niveau considérable d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent à quelque 40 pays d'Afrique, dont bon nombre figurent dans la liste des PMA. Quant à l'engagement de Hong Kong, les États-Unis ont affirmé qu'il est inclus dans l'accord complet du Programme de Doha pour le développement (PDD).

Tableau 1 : Situation de l'accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés des pays développés

Pays	Couverture	Pourcentage d'exportations des PMA (2010) ^a
Australie	Tous les produits	0,20
Canada	Tous les produits, sauf les produits laitiers, les œufs et la volaille	2,30
É.-U.	Tous les produits, sauf les armes et les munitions (depuis octobre 2009)	17,5
Japon	Tous les produits, sauf le riz, le sucre, les produits du poisson et les produits du cuir	2,30
Nouvelle-Zélande	Tous les produits	0,01
Norvège	Tous les produits (depuis 2008)	0,10
Suisse	Tous les produits (depuis septembre 2009)	0,20
États-Unis	L'accès en franchise de droits et sans contingent est accordé à 82,4 % des lignes tarifaires à tous les PMA. Quelques 1 800 lignes tarifaires sont exclues du régime SGP pour les PMA, qui comprennent notamment le sucre, le cacao, le coton, le cuir, les produits textiles, les vêtements, les horloges et les montres. Le régime AGO offre le traitement en franchise de droit à près de 90 % des lignes tarifaires des États-Unis. Les exceptions sont le sucre, le coton, les produits laitiers, les arachides, le tabac et certains articles textiles.	16,20

^a Ces parts doivent être considérées comme des approximations, particulièrement en raison des méthodes d'évaluation différentes des exportations (FAB) et des importations (CAF)

^b 2009 au lieu de 2010

Source : OMC

Pour ce qui est des pays émergents, le groupe de travail a déclaré que les pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde accordent un accès préférentiel aux PMA au moyen de programmes multiples (c.-à-d. accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux). L'Inde, a-t-il dit, accordera l'accès en franchise de droits à 85 % des lignes tarifaires d'ici 2013, couvrant 92,5 % des exportations des PMA vers l'Inde.

À l'heure actuelle, la Chine accorde l'accès à 60 % de ses lignes tarifaires, avec une augmentation progressive jusqu'à 95 % de couverture dans quelques années. Lors de la réunion du CNC du 22 juin, la Chine a déclaré qu'elle est la plus importante destination des exportations des PMA depuis 2008, recevant 23 % des exportations totales des PMA grâce au programme de franchise de droits et d'absence de contingent de la Chine, qui accorde à l'heure actuelle des préférences unilatérales à 60 % des lignes tarifaires et à 98,2 % de la valeur d'exportation. La Chine a déclaré qu'elle est préparée à offrir 98 % des lignes tarifaires aux PMA.

Entre-temps, le Brésil est loin de s'approcher des chiffres de la Chine. Lors de la CM7 de 2007, le Brésil a déclaré qu'il accordera un accès aux marchés de 80 % à toutes les lignes tarifaires des PMA. Cet engagement est en cours d'achèvement à l'heure actuelle pour être adopté par le gouvernement brésilien (voir le tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 : Situation de l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent vers les marchés des pays en développement sélectionnés

Pays	Couverture	Pourcentage d'exportations des PMA (2009) ^a
Brésil	80 % de toutes les lignes tarifaires doivent être couvertes, avec l'intégration progressive vers un accès complet en franchise de droits et sans contingents	0,40
Chine	60 % de toutes les lignes tarifaires sont à l'heure actuelle couvertes, avec une adoption progressive devant atteindre jusqu'à 95 % dans quelques années	21,40
Hong Kong	Principalement en franchise de droits pour les NPF	0,40
Inde	85 % des lignes tarifaires d'ici 2013, couvrant 92,5 % des exportations des PMA	6,60
République de Corée	Près de 20 % des lignes tarifaires sont en franchise de droits exclusivement pour les PMA	1,30
Singapour	Principalement en franchise de droits pour les NPF	0,70
Taipei chinois	Près de 33 % des lignes tarifaires sont en franchise de droits exclusivement pour les PMA	1,40

^a Ces parts doivent être considérées comme des approximations, particulièrement en raison des méthodes d'évaluation différentes des exportations (FAB) et des importations (CAF)

Nota : Les régimes et les niveaux de profondeur et de couverture des préférences sont différents d'un pays en développement à l'autre.

Source : OMC

AMNA

Le Groupe de négociation sur les produits industriels doit reprendre son travail en juillet et l'on espère qu'il apportera une contribution qui sera versée à la récolte hâtive de décembre 2011. Le président, l'ambassadeur de Suisse, M. Luzius Wasescha, a annoncé le 30 juin son plan pour les quatre prochaines semaines, insistant qu'il souhaitait déterminer les secteurs dans lesquels on est prêt à réaliser des progrès. Par conséquent, il a proposé de poursuivre le travail entrepris sur les barrières non tarifaires (BNT) et les questions liées aux BNT et a laissé planer l'idée de s'engager dans l'établissement précoce de listes en faisant fond sur les modalités qui se trouvent sur la table.

Cependant, tous les membres ne sont pas d'accord avec ce plan. Certains sont opposés à l'idée d'établir une « liste précoce », prétendant hésiter à entreprendre cette activité en raison de l'état actuel des négociations. Les États-Unis ont déclaré que le problème principal de l'établissement précoce de listes est qu'il sera fondé sur des modalités que l'on considère comme étant « théoriques ». Ils ont également manifesté de l'inquiétude à s'engager dans une telle activité sans accord sur les modalités et à agir séparément d'autres questions afférentes à l'accès aux marchés. Le Brésil et l'Inde ont déclaré que le moment n'était pas propice pour cette activité, en partie parce que la question est liée à l'accès aux marchés, selon ce qu'a dit l'Inde.

L'UE cependant s'est montrée empressée de commencer le travail sur la rédaction des listes, déclarant qu'il s'agit d'un travail qui pourrait normalement prendre deux ans à achever. Comme les modalités ne sont pas encore approuvées, les listes seraient provisoires, de déclarer l'UE, le travail aurait déjà commencé dans ce secteur au cas où l'on parviendrait à un accord sur les modalités.

L'ambassadeur Wasescha a déclaré que le groupe de l'AMNA doit fournir quelque chose devant être inclus dans l'ensemble de décembre. On pense que les BNT pourraient être l'un de ces « produits » pouvant être considéré comme un résultat escompté lors de la CM8. Les États-Unis souhaitent concentrer le travail sur les BNT pour l'ensemble de décembre, mais ont indiqué qu'il faut être réaliste et se concentrer sur les secteurs dans lesquels le travail a avancé et dans lesquels on pourrait parvenir à un consensus. Entre-temps, le président a déclaré qu'il ne prendrait en compte que les secteurs dans lesquels on est parvenu à une maturité suffisante pour décembre.

Prochains événements

- Troisième examen global de l'Aide pour le commerce, 18-19 juillet 2011
- Conseil général de l'OMC, 27-28 juillet, 12-13 octobre 2011, 1^{er}-2 décembre 2011
- Session ordinaire du Comité de l'Agriculture, 23 juin, 29 septembre et novembre 2011
- Conférence ministérielle du Groupe de Cairns, 7-9 septembre 2011, Saskatoon
- Forum public de l'OMC, 19-21 septembre 2011
- Sommet du G-20, 3-4 novembre 2011, Cannes
- Conférence ministérielle de l'APEC, 11 novembre 2011
- Conférence ministérielle de l'OMC (CM8), 15-17 décembre 2011

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter :

[HYPERLINK http://www.producteurslaitiers.ca](http://www.producteurslaitiers.ca) www.poulet.ca [HYPERLINK http://www.poulet.ca](http://www.poulet.ca),
[HYPERLINK http://www.lesoeufs.ca](http://www.lesoeufs.ca) www.lesoeufs.ca, [HYPERLINK http://www.leseleveursdedindonducanada.ca](http://www.leseleveursdedindonducanada.ca)
www.leseleveursdedindonducanada.ca, [HYPERLINK http://www.cbhema.com](http://www.cbhema.com) www.cbhema.com.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



Dairy Farmers
of Canada
Les Producteurs laitiers
du Canada



Chicken Farmers
of Canada
Les Producteurs de
poulet du Canada

EGG FARMERS
OF CANADA
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA
Dédiés à la qualité



TURKEY FARMERS
OF CANADA
LES ÉLEVEURS DE DINDON
DU CANADA

Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada